

ARRONDISSEMENT
GRENOBLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations

du Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan

Date de convocation :
7 décembre 2010

Séance du 13 décembre 2010 à 20 heures 30

Nombre de délégués en
exercice : 170

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Villard-Bonnot au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Objet : Subvention aux foyers
socio-éducatifs en 2010

Présents : S. ALMODOVAR, A. ANDREVON, C. ANGLADE, P. BEGUERY, C. BENONE, S. BEOLET, C. BICH, A. BLANC, B. BOESSO, P. BOISSELIER, A. BONMIER, G. BONNEFON, D. BOSA, JM. BOUCLANS, C. BOULLIER, A. BOUVEROT-REYMOND, F. BROTTES, JP. BUART, J. CARASSIO, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, D. CLOUZEAU-GERMAIN, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, P. DAUPHIN, C. DAVOINE, S. DELAVIER, G. DIDOT, J. DUBUS, C. DURET, H. FANET, G. FASTIER (jusqu'à la délibération n° 609), L. FERRADOU, G. FERRAGATTI, R. GAUTHERON, V. GAY, F. GIMBERT, G. GIRAUD, F. GLAREY, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, C. HARDOUIN, V. HENOFF, P. JANOLIN, P. JEAN, G. JOVET, J. JURADO, O. LEROUX, P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, A. MAITRE, P. MANJARRES, J. MARSEILLE, JM MICHEL, B. MICHON, F. MIDALI, R. MILLET, W. MINGUELYC. MONTEIL, J. MOUSIN, B. MURIENNE, JC. NINET, MC. PARADE, C. PERNIN, A. PIANETTA, J. PICCHIONI, F. PILLOT, T. PLACETTE, A. PLISSON, R. POIS - POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, P. ROBERT, C. ROCCA, L. ROUSSET, JL ROUX, A. RUCHE, C. SAURY, M. SAVIGNY, C. SCHEMEIL, A. SERVANT, P. SILVENTE, P. TERNAUX, S. THIERY, O. THIZY, MJ. THOMASSON, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, G. TROUX, C. VIDAL, P. VIEILLE, P. VOLPI, G. ZANARDI, G. ZANCHIN.

Présents : 98
Pouvoirs : 25
Votants : 123
Vote pour : 122
Vote contre : 0
Abstentions : 1
Vote blanc : 0

Excusés: G. AMBLARD, J. BALLAND- CAMBIER, P. BAUDAIN (pouvoir à C. BICH), JC BECQUAERT (pouvoir à J. MOUSIN), L. BELLICARD (pouvoir à P. VIEILLE), V. BERLANDIS, C. BLANC-COQUAND, Y. BOUCHERT-BERT-PEILLARD, E. BOUVIER (pouvoir à R. GAUTHERON), F. BROTTES, M. BRUNELLO (pouvoir à P. LEVASSEUR), D. BRUNET-MANQUAT, B. CARAGUEL (pouvoir à A. BOUVEROT-REYMOND), V. CARTIER, H. CERET, ML. CHRISTOPHEL (pouvoir à D. CLOUZEAU -GERMAIN), JF. CLAPPAZ (pouvoir à F. BROTTES), B. COLLIGNON, MH. COSTA, M. COUVERT (pouvoir à D. CHAVAND), A. DAVID (pouvoir à A. PIANETTA), JM DOLLE (pouvoir à P. BEGUERY) , B. DRECQ (pouvoir à Y. TOSOLINI), A. DUHAMEL, JP DURAND, C. ENGRAND, E. FORTIER (pouvoir à J. JURADO), MT. FRABONI (pouvoir à M SAVIGNY), P. GAILLARD, J. GAMELIN, M. GRAMBIN, A. GUILLUY, D. JACQUEMENT, L. JANETB. JAY, JC. JOLLY, C. JOY (pouvoir Ai. Curt) , G. LAMAND (pouvoir à F. MIDALI) , M. LAMBERT (pouvoir à A. SERVANT) , P. LANGENIEUX-VILLARD (pouvoir à G. ZANARDI) , E. LE MENESTREL, H. LECUYER, C. LETOUBLON, C. MALIA, R. MARTY (pouvoir à G. GIRAUD), MJ. MASSUCCO (pouvoir à P. DAUPHIN) , A. MONNOT (pouvoir à P. BOISSELIER), P. MORAND (pouvoir à C. GLOECKLE), M. MORINI, F. PAGES, C. PERRIN, L. PERROD, V. PETEX, S. PLAWESKI, E. PORTSCH, J. REBUFFET (pouvoir à J. PICCHIONI), A. ROLIN, F. SERRANO, B. SORREL, M. SOWINSKI, S. SPOHR, F. STEFANI, M. TERUEL (pouvoir à D. CHARBONNEL) , L. THERY, S. THILLY, P. THUET, Y. TROCMET, C. VANNUFFELEN, S. VAUSSENAT, J. VIRET, P. WEILLJ. ZAPPIA, C. ZAS (pouvoir à G. FERAGATTI).

Madame Isabelle CURT est nommée secrétaire de séance.

Transmis le : 27/12/10
N° accusé réception Préfecture : 038-200018166-20101213-812-D5

Monsieur le Président rappelle l'arrêté préfectoral n°2009-10464 portant définition de l'intérêt communautaire, notamment pour la partie relative aux équipements sportifs affectés principalement aux collèges et aux lycées.
La communauté de communes du Pays du Grésivaudan gère en direct depuis le 1er janvier 2010 :

- gymnase du collège Simone de Beauvoir à Crolles
- gymnases et plateau sportif du collège La Pierre Aiguille au Touvet
- gymnase et plateau sportif Lionel Terray à Villard-Bonnot
- plateau sportif du collège Icare à Goncelin
- gymnase Maurice Cucot à Pontcharra.

Les collectivités qui géraient précédemment ces foyers socio-éducatifs, accompagnaient annuellement certains Foyers Sociaux Educatifs des collèges. Aujourd'hui ceux-ci sollicitent une subvention de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan afin de les accompagner dans la mise en œuvre d'actions en faveur des collégiens fréquentant leurs établissements.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés décide d'autoriser :

– le versement des subventions suivantes :

Foyer concerné	Actions concernées par les subventions sollicitées	Subventions 2010	Rappel Subventions 2009
Foyer Socio Educatif La Pierre Aiguille – Le Touvet	Transport des collégiens vers des activités de pleine nature – Classes 6 ^{ème} et 5 ^{ème}	6736€	6 736.33 €
L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) du collège La Pierre Aiguille – Le Touvet	Activités proposées par les professeurs d'EPS (42 % des élèves) Escalade, ski, badminton, gymnastique le mercredi après-midi etc...	3967€	3 966.67 €
Collège Pierre Aiguille	La Classe à Projets artistiques et culturels	750€	750 €
L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) du collège Belledonne – Villard-Bonnot	Activités proposées par les professeurs d'EPS	700 €	700 €
Collège Belledonne – Villard-Bonnot	Acquisition de fournitures scolaires (livres) 900€		
	Centre Documentaire et d'Information (CDI) 585€	1485 €	1 300 €
	Transport des collégiens vers des activités de pleine nature – Classes de 6 ^{ème}	7 095 €	8 000 €
Foyer Socio Educatif Collège Simone de Beauvoir – Crolles	Achats fournitures Intervenants Fresques foyer	6 500 €	8 747.33 €
L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) du Collège Simone de Beauvoir – Crolles	Achats matériel Sortie « foulée blanche » Sortie plein air	5 030 €	4 386.67 €
Foyer Socio Educatif Collège Marcel Chêne – Pontcharra	Activités culturelles	2000 €	2 000 €
Foyer Socio Educatif Collège Icare – Goncelin	Voyage scolaire à Paris	1800 €	0 €
	Activités extra scolaires	1 300 €	1 300 €

– l'autoriser à effectuer les décisions modificatives afférentes :

BUDGET PRINCIPAL Décision modifcative n°47				
Articles / Fonctions	Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
65737 / 415 Sub de fonctionnement - Autres EPL				
SIEST (Gymnase de St Ismier)	-4 533,00 €			
Collège Belledonne	1 485,00 €			
Collège Pierre Aiguille	750,00 €			
6574 / 415 Sub de fonctionnement - Organismes de droit privé				
Foyer socio éducatif (Collège Marcel Chêne)	2 000,00 €			
Foyer socio éducatif (Collège Icare)	1 800,00 €			
<u>Enveloppe sub (Ex SI Collège de Villard Bonnot)</u>	-8 000,00 €			
Foyer socio éducatif (Collège Belledonne)	7 095,00 €			
UNSS (Collège Belledonne)	700,00 €			
<u>Enveloppe sub (Ex SIGHES)</u>	-24 000,00 €			
Foyer socio éducatif (Collège Pierre Aiguille)	6 736,00 €			
UNSS (Collège Pierre Aiguille)	3 967,00 €			
Foyer socio éducatif (Collège Simone de Beauvoir)	7 700,00 €			
UNSS (Collège Simone de Beauvoir)	4 300,00 €			
Totaux	0,00 €	-	-	-

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTE

